

maladies graves qui l'eussent prochainement conduit au trépas s'il y fut demeuré plus long temps.

Ce danger ne pouvait échapper à la tendre sollicitude de son frère, M. Montain jeune, qui d'ailleurs, en sa qualité d'homme de l'art, avait toutes les connaissances nécessaires pour apprécier les causes du mal, sa gravité et les suites funestes qu'il faisait pressentir.

Le pourvoi en cassation avait été rejeté; le recours en commutation de peine n'avait pas été plus heureux; le prisonnier allait être transféré au château d'If, à Marseille. Mais ce nouveau séjour, loin de préparer quelque amélioration dans son sort, lui présageait au contraire une mort d'autant plus certaine que l'insalubrité du climat devait encore l'accélérer.

Dans cet état, M. Montain jeune obtint comme une faveur (c'en était une en effet), que son frère pourrait se faire transférer, à ses frais, à la prison de Sainte-Pélagie à Paris.

M. Montain jeune était uni à son frère par les liens de la plus étroite amitié; les sentiments de la nature se trouvaient encore fortifiés par ceux de la reconnaissance; il lui devait l'état honorable dont il était en possession; ce frère avait été pour lui un second père.

Que de motifs pour désirer de lui rendre la liberté!

M. Montain jeune forma ce généreux dessein.

Il obtint la permission d'accompagner son frère dans le voyage de Lyon à Paris, et partit avec lui le 10 janvier 1817.

La surveillance des gendarmes était extrême : à chaque changement de brigade, ils prenaient exactement le signalement du prisonnier, mais toute la vigilance de ces argus ne put empêcher que, sur la grande route, en plein midi, M. Montain jeune ne prît les béquilles et le costume fourré de son frère (1), et ne réalisât l'heureux projet de donner le change à son escorte.

(2) M. Montain aîné avait contracté en prison des douleurs rhumastismales qui